



AVIS
À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser d'enquêtes publiques les projets suivants :

Dossier N° 1018-15 – Propriétaire : M. Norbert BRÖNNIMANN, Rue des Anciennes Postes 12, 1845 NOVILLE - Exploitant : M. Vincent BRÖNNIMANN Lieu-dit : « Noville A » - Parcelle N° 30 - contre le couvert ECA 573 - Projet :

**Construction d'un poulailler de 3m/10m,
d'un enclos de 3m/10m et d'un parc de 250m².**

Dossier N° 1019-15 – Propriétaire : M. Philippe BRÖNNIMANN, chemin des Boussets 17, 1845 NOVILLE - Lieu-dit : « En Brassey » - Parcelle N° 544 - Projet :

**Transformation et agrandissement du balcon existant
ainsi que création d'un escalier.**

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 18 juin 2015 au 28 juin 2015.

**Consultation des dossiers: du lundi au jeudi, le matin, de 08h00 à 11h30
le mardi de 17h00 à 19h00**

Noville, le 12 juin 2015

La Municipalité